Commune de Bardonnex

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Présent-e-s :	Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Présidente
	M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Vice-Président
	Mme	Lydia	STRACCIA	C&E	Secrétaire
	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Conseillère
	M.	Florian	BARTHASSAT	C&E	Conseiller
	Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Conseillère
	M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
	M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
	M.	Théo	CANCELA	C&E	Conseiller
	Mme	Véronique	CRETTENAND	C&E	Conseillère
	Mme	Estelle	GUEX-CROSIER	C&E	Conseillère
	Mme	Miriam	HARBARTH	BA	Conseillère
	Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
	M.	Iochane	MOLL	BA	Conseiller
	Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
	Mme	Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
	M.	Luc	LAVARINI	C&E	CA
	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	CA
	M.	Dominique	BRÜGGER	Secrétaire général	
Excusé : :	M.	Silvano	CONSOLI	LR+	Conseiller
Procès-verbaliste :	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30.
Elle remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence ce soir. Elle excuse l'absence de M. S. CONSOLI, ainsi que celle du procès-verbaliste, qui devrait arriver sous peu.
Elle salue le CA, et relevant qu'un changement de maire a eu lieu au début de cette législature, elle remercie M. L. LAVARINI d'avoir assumé cette fonction au cours de l'année qui s'est écoulée.
Elle salue également M. le Secrétaire général, ainsi qu'au Bureau, M. U. SCHNEUWLY, qui y fait son entrée en tant que vice-président, et Mme L. STRACCIA, en tant que secrétaire.
Elle adresse ses remerciements aux membres et sympathisants de *l'Alternative*, qui soutiennent les engagements et les efforts du mouvement année après année, et sans qui, la présence de représentants du mouvement au sein du CM ne serait pas possible.
Elle remercie également son mari et ses enfants, qui se sont fait depuis quelques années à ses absences régulières, l'encouragent, la conseillent parfois et lui font réaliser que c'est pour les générations futures que les décisions prises ici auront le plus d'impact.
Elle souhaite enfin à ses collègues du CM de pouvoir poursuivre leurs échanges et leurs débats, avec écoute et respect. Ayant toujours pratiqué le vouvoiement depuis 2020, le CM ne sera pas surpris de sa demande pour que le vouvoiement soit à nouveau en usage lors des séances. Il convient cependant de conserver l'esprit de camaraderie lors de la verrée qui suit la séance.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 12 mai 2026
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
   - *6.1 P-D-1606 – Crédit d'investissement de CHF 430'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Bardonnex et Perly-Certoux*
   - *6.2 P-D-1607 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 10'000.- destiné à la sécurisation du chemin du Maraîchet pour les mobilités douces*
   - *6.3 P-D-1608 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 13'000.- destiné à des travaux de réfection partielle de la charpente du hangar*
   - *6.4 P-M-1032 – Motion pour la protection de la population en cas de fortes chaleurs et de canicules*
7. Droit d'opposition des Conseillers municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 12 mai 2026

Mme la Présidente indique qu'un *verbatim* de Mme S. REUSSE est inclus dans ce PV pour la séance du 31 mars 2026. Elle demande à Mme S. REUSSE si elle a pu consulter ce verbatim et si elle l'accepte.

Mme S. REUSSE répond par la positive.

Mme la Présidente relève qu'au point 3, lorsque Mme S. REUSSE a demandé que le courrier soit lu, M. V. BUHAGIAR avait indiqué qu'il fallait 2 personnes pour soutenir cette demande, et rappelle que cela avait été fait dans les règles. Elle relève néanmoins que le PV indique que Mme M. BOUCRIS en fait également la demande, en omettant de mentionner que Mme M. HARBARTH avait également levé la main pour appuyer cette demande. Elle indique que cela était conforme à l'article 15 du règlement du CM, à savoir que deux personnes doivent soutenir la demande, en plus de celle qui la formule.
Elle demande donc que le PV soit corrigé conformément.
Comme aucune remarque supplémentaire n'est formulée, elle indique que ce PV est approuvé, sous réserve des modifications demandées.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente déclare qu'il n'y a qu'une seule communication ce soir, concernant une décision entrée en force lors de l'AGE de l'ACG du 25 mars dernier.
L'ACG a validé la constitution, dès 2026, d'une nouvelle enveloppe de CHF 800'000.- en faveur des 6 autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celle d'ores et déjà existante pour celle de la culture et du sport.

4. Communications du Conseil administratif

Mme B. GUEX-CROSIER revient tout d'abord sur l'information donnée par Mme la Présidente en début de séance, et indique que le prochain numéro du journal communal proposera un point sur le changement de maire et le tournus dans la Commune.
Elle indique ensuite que lors de son dernier point presse, le Conseil d'État a validé le 1257 Bardonnex, ce qui va permettre de finaliser la demande auprès de l'Office fédéral de topographie, et ce qui clôt la phase genevoise de cette demande.
Elle signale ensuite que le CA a fait part au Conseil d'État de son profond mécontentement par rapport à l'ouverture de la douane de Landecy réservée aux macarons, durant la période du G7. Le CA lui a écrit pour signifier qu'il était fâché de voir que seules les douanes d'un secteur étaient ouvertes (Perly, Bardonnex et Landecy), alors qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de répartir davantage le trafic sur tout le canton.
Le Conseil d'État a bien pris acte de ce mécontentement mais a indiqué qu'il n'y avait pas d'autre possibilité.
Elle indique enfin que ce jour est paru sur le site de la commune et sur Jobup, une annonce pour pourvoir le nouveau poste de concierge de l'école. La durée de publication sur Jobup sera très courte mais un peu plus longue sur le site de la commune c'est-à-dire jusqu'au 27 juin, avec un délai de postulation arrêté à cette date. Le poste devra être assuré dès le 1er septembre pour la rentrée.

M. L. LAVARINI rappelle l'apéritif qui aura lieu le jeudi 25 juin à 17h30 avec le corps enseignant ainsi que celui offert par le CM le 26 juin vers 19h30 lors de la Fête de l'école. Tous les membres du CM sont les bienvenus pour venir servir un verre à la population.
Il signale enfin que le week-end du 26 septembre aura lieu l'inauguration du nouveau Centre communal.

M. G. RANA ZOLANA invite les membres du CM qui n'auraient pas encore répondu à s'inscrire à la réception des nouveaux habitants qui aura lieu le 23 juin à 18h30.

5. Rapport des présidents des commissions

M. M. BOYMOND indique que la Commission des bâtiments, école et sport ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, environnement et sécurité s'est réunie le 2 juin, et a essentiellement traité du camion tonne-pompe qui fait l'objet d'une délibération ce soir. Elle

ajoute qu'a également été évoqué la nécessité de revoir l'aménagement des vestiaires de la caserne des pompiers.

Mme P. MESSERLI ALOUAN que la Commission de la culture et des loisirs s'est réunie dernièrement, afin principalement de discuter du parcours culturel.

M. U. SCHNEUWLY indique que la Commission des finances et de l'économie ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. F. BARTHASSAT indique que la Commission des routes et de la mobilité se réunira demain à 18h30.

Mme S. SCHRAG indique que la Commission sociale, de l'enfance et de la jeunesse s'est réunie le 27 mai afin de parler de la sortie des aînés et du choix du cadeau des aînés.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1606 – Crédit d'investissement de CHF 430'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Bardonnex et Perly-Certoux

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à M. G. RANA ZOLANA.

M. G. RANA ZOLANA explique que cette délibération constitue la dernière ligne droite pour acquérir ce camion, et rappelle qu'il s'agit d'un projet qui remonte à la législature précédente.
L'exposé des motifs fournit un contexte à cette demande, en indiquant que le véhicule actuel, datant de 1984 est vétuste et doit être remplacé. A ce titre, la Commune a la responsabilité d'assurer la disponibilité et l'entretien du matériel de sécurité et d'incendie.
Concernant la procédure d'acquisition, les règles de marchés publics ont été scrupuleusement suivies.
Le prix du véhicule est de CHF 411'645.- mais le montant a été arrondi à CHF 430'000.- au cas où des ajustements seraient nécessaires. Le montant sera réparti entre la commune de Bardonnex et celle de Perly-Certoux qui se partageront le véhicule. Il précise néanmoins qu'il sera détenu par la commune de Bardonnex, rappelant que le service des automobiles ne peut accorder de propriété à deux entités. C'est pour cette raison que Bardonnex porte cet achat.
Il encourage le Conseil municipal à accepter cette délibération.

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 430'000.- DESTINE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE TONNE POMPE POUR LES COMPAGNIES DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BARDONNEX ET PERLY-CERTOUX

Considérant,

- que le véhicule tonne-pompe des pompiers ne répond plus aux contraintes fixées par les normes d'interventions actuelles ;
- la confirmation que le véhicule actuel est non-conforme, selon l'expertise réalisée en date du 10 janvier 2023, par l'officier véhicule du Groupement SIS ;
- l'art 19 lettre a) de la loi sur la prévention des sinistres (F4 05), définissant les responsabilités des communes quant à la fourniture du matériel et véhicules adéquats ;
- le courrier du SIS, confirmant l'obligation de la commune d'assurer les opérations urgentes et la nécessité de se doter d'un véhicule opérationnel ;
- l'obligation de procéder à cette acquisition par le biais d'un crédit d'investissement, afin de permettre son amortissement en lien avec sa durée de vie et tel que prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes ;
- l'exposé des motifs, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette

opération ;
- le préavis favorable à l'unanimité de la commission de l'Aménagement, Environnement et Sécurité du 2 juin 2026 ;
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'accepter ce crédit d'investissement destiné à l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe, pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Bardonnex et Perly-Certoux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 430'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe, dont à déduire la quote-part de 50%, assumée par la commune de Perly-Certoux, soit un montant de CHF 215'000.-
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique 1500.922.50600.00, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bardonnex, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net de CHF 215'000.- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1500.922.33006.00 « Amortissement Véhicule » dès la livraison du véhicule.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du montant indiqué afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.

6.2 P-D-1607 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 10'000.- destiné à la sécurisation du chemin du Maraîchet pour les mobilités douces

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à M. L. LAVARINI.

M. L. LAVARINI tient à donner quelques éléments de contexte supplémentaires en rappelant que les commissaires des routes ont voulu faire le tour de la commune afin de recenser les trous et autres dommages aux voies de circulation.
Il fait observer à ce titre que les premiers trous qui avaient été constatés et annoncés à l'administration, ont été comblés.
Ce tour a permis de se rendre compte que le chemin du Maraîchet se trouvait dans un état qui questionnait un peu, et qu'il devait donc également être remis en état en enlevant notamment des racines, d'autant plus que les jeunes l'empruntent beaucoup. Comme expliqué dans l'exposé des motifs, ces travaux devront recevoir l'aval du service de l'environnement.

Mme M. BOUCRIS remercie M. L. LAVARINI de s'occuper de cela, constatant que de nuit on ne voit pas forcément ces racines, ce qui peut entraîner des chutes. Elle demande ensuite plus de précision sur la chronologie des travaux.

M. L. LAVARINI répond qu'il ne saurait la donner plus précisément, mais dit son souhait à ce que les travaux aient lieu le plus rapidement.

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2026 DE CHF 10'000.-
DESTINÉ A LA SÉCURISATION DU CHEMIN DU MARAICHET POUR LES MOBILITÉS DOUCES

Considérant,

- la nécessité d'entretenir les chemins communaux ;
- la sécurité des cyclistes et des piétons sur le chemin du Maraîchet ;
- le caractère d'itinéraire privilégié de cet axe ;
- l'expertise réalisée avec la collaboration de l'OCAN ;
- l'identification d'une solution adaptée aux circonstances ;
- l'exposé des motifs ;
- l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

A l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De réaliser les travaux au chemin du Maraîchet.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'000.- destiné à couvrir cette dépense.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte 6150.000.31410.00
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges, ou des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6.3 P-D-1608 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 13'000.- destiné à des travaux de réfection partielle de la charpente du hangar

Comme aucune opposition à l'entrée en matière n'est formulée, Mme la Présidente passe la parole à M. L. LAVARINI.

M. L. LAVARINI indique que cette demande est bien exprimée dans l'exposé des motifs.
Le toit du hangar (côté ville de Genève) est endommagé, non seulement dans ses tuiles, mais aussi dans ses chevrons. Cela est bien plus dangereux qu'on ne le pensait, d'autant plus avec la présence du centre aéré cet été.
Étant donné les incertitudes concernant le planning, avec le délai référendaire et les fériés de l'été qui rendent incertain le fait que les travaux soient effectués à temps pour pouvoir accueillir le centre aéré, il indique qu'une tente sera mise à disposition du centre. Précisant qu'il n'y a pas lieu de créer une psychose, il note qu'il existe tout de même un petit risque avec ce toit.

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2026 DE CHF 13'000.-
DESTINE A DES TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE LA CHARPENTE DU HANGAR

Considérant,

- la dégradation avancée d'un chevron, constituant un élément de la structure de la toiture du hangar ;
- la nécessité d'une intervention rapide ;
- la nécessité de préserver l'intégrité du bâtiment et de garantir la sécurité de ses utilisateurs ;
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- l'article 30, al. 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

A l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De procéder à la réparation de la toiture du Hangar communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 13'000.- destiné à couvrir cette dépense.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte 0290.300.31440.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges, ou des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6.4 P-M-1032 – Motion pour la protection de la population en cas de fortes chaleurs et de canicules

Mme la Présidente passe la parole à Mme S. REUSSE.

Mme S. REUSSE informe que l'OMS a recensé 200'000 morts liés à la chaleur ces 4 dernières années, et estime que celles-ci auraient totalement pu être évitées.
Si la chaleur créée des décès, elle atteint aussi les gens dans leur santé physique et mentale, et en particulier les personnes vulnérables, telles que les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes précarisées. Relevant par conséquent qu'une large partie de la population est touchée par ces canicules, elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'anomalies météorologiques, mais qu'elles sont dues à un changement climatique qui va s'amplifier et s'accélérer.
Face à cela, les territoires ont un rôle important à jouer, que ce soit par la lutte contre les îlots de chaleur, la végétalisation, la plantation d'arbres, le fait de préserver des sols vivants, de fournir des espaces frais ou de garantir l'accès à l'eau.
Le Canton propose tout un catalogue de mesures dans son plan canicule/forte chaleur, et se tient à disposition des communes pour les mettre en œuvre.
Au travers de cette motion, L'Alternative demande simplement que quelques mesures simples soient prises maintenant, et qu'un dispositif complet soit pensé, réfléchi et budgété pour une mise en œuvre à l'été 2027. Parmi ces mesures très simples, elle cite le projet pilote du Canton concernant les serviettes rafraîchissantes. Celles-ci peuvent être imbibées d'eau et rester fraîche très longtemps, et sont constituées en une matière particulière qui fait que l'eau ne coulent pas sur les habits. Il s'agit là d'un exemple de tout petit dispositif très simple à mettre en place.
Dans le cadre de son projet pilote, le Canton distribue ces serviettes à certaines communes, mais il est tout à fait possible aux autres d'en acheter. Celles qui avaient été distribuées l'année passée étaient malheureusement produites en Chine, mais le médecin cantonal a développé avec la fondation Pro une filière locale pour produire des serviettes genevoises, qui sont durables et font la promotion de la réinsertion sociale.
Mme S. REUSSE cite comme autre exemple la distribution de brumisateurs réutilisables effectuée par la Ville de Genève dans les quartiers à forte chaleur avec une population précarisée, comme la Jonction, et relève que cette mesure est très simple. Elle fait observer que son utilisation, combinée à un éventail, est d'une efficacité redoutable. Il existe d'autres mesures assez simples, comme le fait de renforcer la plateforme solidaire, étant donné que l'on sait que l'isolement est un facteur de risque.
Mme S. REUSSE évoque aussi la mise en place d'un numéro de renseignement, l'inscription des personnes de plus de 75 ans qui en font la demande sur une liste d'appel pour qu'elles soient contactées régulièrement, la distribution de flyers contenant les bons gestes à adopter, le fait de communiquer sur l'importance de la solidarité entre voisins lors de grandes chaleurs.
Mme S. REUSSE ne va pas proposer ce soir une liste exhaustive des mesures simples mais efficaces qui pourraient être adoptées, et relève à ce titre que le Canton en a listé beaucoup dans son catalogue. Elle

engage enfin les membres du CM à adopter cette motion pour la santé et la qualité de vie de leurs concitoyens.

Mme S. SCHRAG déclare que le groupe du Centre va refuser cette motion de *L'Alternative* pour les raisons dont elle va donner lecture :
"En tant que présidente de la commission sociale je suis surprise de voir que cette motion est à l'ordre du jour de notre Conseil ce soir. Non pas parce que la problématique de la canicule ne mérite pas notre attention, bien au contraire, mais parce que notre commune est engagée depuis 2019 dans des campagnes d'informations et de sensibilisation de la population. Celles-ci sont relayées notamment par le journal communal et le site internet de la commune. Par ailleurs l'administration peut, sur une base volontaire, assurer un suivi téléphonique régulier des personnes qui en expriment le souhait. A titre d'exemple, en 2025, le journal communal, sous la rubrique "canicule: action/prévention", en 2024, sous la rubrique "action/prévention communale", en 2023 sous la rubrique "action/prévention de la chaleur". Je ne doute pas que cela figurera également dans la prochaine publication. La commission sociale a siégé le 28 avril dernier en présence de l'assistante sociale dédiée aux seniors, sans que le dispositif de prévention canicule ne fasse l'objet de questions spécifiques lors de cette séance. J'avoue que c'est un peu dommage, mais les autres fois cela a été fait. Mais les personnes vulnérables vivant en immeuble ou dans les villages de Landecy, Charrot et Bardonnex, bénéficient généralement d'un tissu social de proximité particulièrement bienveillant, ainsi que du soutien de leur entourage familial. Il est établi que les personnes les plus vulnérables, suivie par l'IMAD, ou par d'autres services d'aide à domicile, ont reçu il y a environ 2 mois, une information spécifique relative à la prévention des risques liés à la canicule. Enfin, des échanges avec des professionnels du terrain, soulignent que certaines solutions, notamment celles reposant sur les outils numériques, ne sont pas nécessairement adaptées à l'ensemble du public concerné. Par ailleurs, d'une manière plus globale pour l'ensemble de la population, je pense intéressant de signaler qu'une étude menée par la cohorte chaleur et santé en Suisse est actuellement en cours, afin de développer et d'évaluer les meilleures mesures de prévention et d'atténuation des effets de la chaleur sur la chaleur sur la santé. De même le Canton a mis en ligne une carte interactive cantonale dédiée à la cartographie des zones de fraîcheur sur l'ensemble du territoire. Cette carte fait mention pour Bardonnex des espaces frais intérieurs, des fontaines et des WC publics, ainsi que des ombrages et espaces naturels. La version imprimée de cette carte est actuellement en cours de production par la direction de la durabilité et du climat, à l'échelle des différents périmètres communaux, afin de faciliter davantage cette diffusion auprès de la population, en particulier aux personnes les plus à risque. Au vu des actions déjà déployées sur la commune, du suivi assuré par les professionnels compétents, et des réflexions actuellement menées au niveau cantonal et national, il apparaît que les objectifs poursuivis par cette motion sont d'ores et déjà largement pris en compte. Pour cette raison, je vous invite à refuser cette motion."

Mme S. REUSSE précise que son intention n'était pas de dire que rien n'a été fait, mais de proposer qu'un dispositif complet soit mis en place. Lors de la commission du mois d'avril évoquée par Mme S. SCHRAG, il faisait froid et pleuvait, l'on était par conséquent, pas forcément projeté sur l'été.
Quand l'on a commencé à s'intéresser à cette question, il a été constaté que le site internet de la commune ne disposait d'aucune information concernant la canicule et la protection contre les fortes chaleurs. La réflexion sur la motion est probablement partie de ce manque de communication. Le fait que ces informations passent par le journal communal est une très bonne chose, mais ça n'empêche pas de réfléchir à un dispositif un peu plus complet et de signaler, en tant que membres du CM, que l'on est conscient de l'importance de cette problématique.
Le fait de la prendre en considération permet de dire à la population que l'on est à ses côtés dans ce qu'elle va vivre ces prochains temps, que l'on est à l'écoute et que l'on prend en considération sa réalité. Cette motion est en cela, un signal fort envoyé à la population.
Concernant ensuite les études évoquées par Mme S. SCHRAG, elle rappelle que dans le cadre de son travail à l'UNIGE, elle collabore avec des personnes engagées sur le dispositif cantonal en cas de forte chaleur, et note que les petits outils très simples évoqués ont été mis en avant comme des solutions efficaces et sont promues par le médecin cantonal. Il serait donc heureusement possible de compléter ce qui existe déjà.

Mme S. SCHRAG signale que lors des rencontres précédentes avec l'assistance sociale, qui avaient parfois lieu plus tard dans la saison, celle-ci leur a expliqué toutes les démarches qu'elle effectuait auprès des aînés, tous les téléphones qui sont faits par la mairie, et le fait qu'elle arpente la commune pour aller visiter les aînés qui se trouvent sur la liste. Elle convient du fait qu'elle ait été reçue un peu plus tôt cette année a sans doute empêché d'aborder ces questions, mais répète que les années précédentes l'on avait pu entendre tout ce que fait l'assistance sociale sur la commune en cas de forte chaleur.

Mme S. REUSSE convient que ce qui est fait actuellement est tout à fait appréciable et admirable, et précise que le but de la motion n'était pas de dénigrer ou de rabaisser ce qui est déjà fait. Elle indique que des mesures toutes simples pourraient venir compléter ce qui est déjà en place, comme par exemple de mettre des informations à disposition sur le site de la commune. Lorsque la motion réclame des mesures toutes simples et immédiates, il pourrait par exemple s'agir d'un lien sur le site internet de la commune qui dirige vers le médecin cantonal, et relève que cela serait rapide, peu coûteux et peu impactant pour l'administration. La réflexion pourrait par exemple être menée au sein de la commission sociale pour voir si ce qui existe déjà est suffisant, sans se priver de réfléchir à des pistes pour améliorer ce dispositif et pour faire mieux. Elle se demande en ce sens en quoi il serait bon de s'empêcher de réfléchir à comment l'on pourrait faire mieux.

M. F. BARTHASSAT s'interroge sur la nécessité de passer par une motion pour améliorer ce qui est perfectible, et estime que cela peut être fait par le biais d'une interpellation ou d'une remarque. Il déclare qu'à son sens une motion est ici superflue.

MOTION POUR LA PROTECTION DE LA POPULATION
EN CAS DE FORTES CHALEURS ET DE CANICULES

Considérant,

- que depuis plusieurs années, les périodes de canicules se multiplient et s'intensifient, y compris à Genève ;
- que la Suisse se réchauffe à un rythme environ deux fois supérieur à la moyenne mondiale : alors que le réchauffement global atteint environ 1,5°C, en Suisse il dépasse déjà les 3°C par rapport à l'ère préindustrielle ;
- que le printemps que nous venons de traverser illustre clairement cette tendance : il a été l'un des plus chauds et des plus secs observés depuis de nombreuses années ;
- que les premières vagues de chaleur intensives sont survenues dès le mois de mai, provoquant des conditions particulièrement éprouvantes, notamment pour les personnes les plus fragiles et que cela laisse présager un été potentiellement long et difficile ;
- que les températures élevées, combinées à un accès limité à des espaces frais ou à des ressources adaptées, constituent un risque important pour la santé publique, sachant que les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes isolées ou souffrant de maladies chroniques sont particulièrement vulnérables ;
- que les conséquences peuvent aller de la simple déshydratation à des complications graves, voire au décès, en l'absence de prévention adéquate ;
- que les situations d'isolement social aggravent encore ces risques ;
- que face à ces enjeux, le canton de Genève a mis en place un dispositif spécifique en cas de fortes chaleurs, rappelant que les communes jouent un rôle essentiel dans la prévention et l'accompagnement de la population. Dans ce contexte, la Ville de Genève ainsi que plusieurs communes ont déjà adopté des plans « fortes chaleurs » et « canicule », comprenant des mesures concrètes de soutien et de protection.
-

Afin de mieux protéger la population de Bardonnex, et en particulier ses habitant-es les plus vulnérables, sur proposition de l'Alternative,

Le Conseil municipal refuse d'inviter le Conseil administratif par 4 voix pour et 11 voix contre :

1. A mettre en œuvre sans délai, dans le cadre des ressources à disposition et sans prétériter le bon fonctionnement de l'administration, toute mesure pertinente qui peut être implémentée immédiatement, par exemple des informations sur le site internet de la commune, un tout-ménages avec les bons gestes à adopter en cas de fortes chaleurs, ou d'autres mesures jugées utiles.
2. A étudier la situation de façon complète et rendre un rapport et des propositions chiffrées au Conseil municipal avant l'élaboration finale du budget 2027, afin de privilégier les mesures pour les prochains étés, entre autres afin de garantir une information claire, accessible et proactive sur les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs (hydratation, rafraîchissement, surveillance des proches), via le site internet communal, un tout-ménages, en intégrant des supports multilingues/visuels afin de toucher l'ensemble de la population, mettre en place un système d'alerte rapide, par SMS et/ou WhatsApp, permettant d'informer efficacement les habitant-es des épisodes de canicule et des mesures à prendre, offrir des lieux de rafraîchissement accessibles en journée, tels que la liste de lieux climatisés ou ventilés, permettant aux personnes ne disposant pas de conditions adéquates à domicile de venir se ressourcer dans un peu de fraîcheur, organiser un dispositif de suivi des personnes vulnérables, sur base volontaire, incluant des appels réguliers lors des périodes de canicule, afin de prévenir les situations d'isolement et d'assurer un accompagnement minimal, encourager la création de réseaux de solidarité de proximité, en valorisant le rôle du voisinage et des associations locales pour veiller sur les personnes les plus fragiles, mettre à disposition du matériel permettant de se rafraîchir et de faire descendre rapidement la température corporelle.

7. Droit d'opposition des Conseillers municipaux

Mme la Présidente annonce un droit d'opposition des conseillers municipaux concernant une décision de l'AGE de l'ACG du 13 mai 2026. Elle explique qu'elle est relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC à la FOCPE, pour un montant de CHF 400'000.-. Elle indique que le délai d'opposition est fixé au 3 septembre 2026.

8. Propositions individuelles, questions et divers

M. M. BOYMOND tient à rebondir sur le rappel de M. L. LAVARINI concernant la présence souhaitée des conseillers municipaux à l'apéritif du corps enseignant de jeudi prochain. Il souhaite savoir à l'heure actuelle, combien de conseillers municipaux se sont inscrits auprès de l'administration. Il recommande aux membres du CM de venir à cet apéritif, rappelant que le fait de participer à ce genre d'événements relève d'une volonté commune. Il conçoit que 17h30 ne soit pas forcément pratique pour tout le monde, mais invite les élus à rejoindre l'événement dans un délai raisonnable, au risque de manque de crédibilité vis-à-vis des enseignants.

Mme P. MESSERLI ALOUAN tient à formuler ses remerciements pour la visite très intéressante du musée de tout à l'heure.

Mme M. BOUCRIS tient tout d'abord à rebondir sur cette visite, indiquant que quelques-unes n'ont pu, à regret, être présentes ce jour étant donné la densité du mois de juin, et se tourne vers l'administration pour voir s'il y aurait possibilité d'en organiser une autre ultérieurement.
Elle indique ensuite que la Chaux-de-Fonds a décidé d'acheter des sachets pour les déjections canines produits en Espagne, et non plus en Chine, faisant observer que si ceux-ci sont un peu plus chers, ils évitent le transport depuis la Chine. Une bonne partie des communes de Suisse seraient aussi intéressées par cette démarche qu'elle trouve intéressante.
Concernant la nouvelle école, elle signale que beaucoup de personnes sont venues vers elle après la dernière visite du chantier pour lui faire part de leurs inquiétudes vis-à-vis des délais et note que cela l'avait surprise. Précisant ne pas s'y connaître en la matière, elle demande s'il y aurait moyen de rassurer toutes ces personnes.
Concernant enfin le vote sur la motion qui a eu lieu, elle espère que l'on ne regrettera pas de ne pas avoir

fait ce geste pour montrer que l'on se soucie du fait que la situation se dégrade, et pense que l'été va être très dur. Elle aurait trouvé rassurant de faire un geste pour montrer que l'on continue à s'en préoccuper et que l'on fait évoluer nos actions en conséquence.

Mme S. REUSSE annonce deux divers.
Certains habitants de Landecy l'ont interpellé au sujet des travaux qui commencent sur un terrain privé le long de la route du Prieur, au niveau des immeuble du Pré-Beaulacre. Elle précise que ceux-ci lui ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis du trafic que vont engendrer les camions et machines de chantier, et rappelle à ce titre que cette route est déjà dangereuse, pour la population générale et en particulier les enfants, notamment ceux qui vont à l'école en vélo. Elle se demande dès lors si la Commune pourrait s'assurer auprès du maître d'ouvrage que toutes les mesures ont été prises et mises en place pour garantir la sécurité des enfants aux abords du chantier.
Elle demande ensuite quand sortira le prochain journal communal.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il sortira d'ici la fin de cette semaine.

M. G. RANA ZOLANA rappelle avoir évoqué aux commissaires de la commission aménagement lors des discussions sur le camion tonne-pompe, la possibilité pour les élus de faire un stage d'immersion de 24 heures au SiS. Il l'a lui-même effectué et cela est très intéressant. On est immergé dans une équipe et il s'agit d'accomplir le travail comme si l'on est vraiment pompier. Il invite les personnes intéressées à s'inscrire rapidement, étant donné que l'attente est longue.

M. L. LAVARINI indique tout d'abord que 8 personnes sont à l'heure actuelle inscrites pour l'apéritif, ce qui est déjà bien et montre que le changement d'horaire répond à une demande. Les remerciant, il dit espérer que les membres du CM seront même un peu plus.
Concernant ensuite le chantier de l'école, sur les 200 personnes qui sont venues aux visites, toutes ont posé la même question sur les délais, et précise qu'il ne s'agissait pas d'ingénieurs en construction. Ajoutant que lui-même ne l'est pas non plus, il indique que le bureau d'architecte qui gère ce chantier leur a fourni des plannings qui montrent qu'ils sont dans les délais. Il estime dès lors qu'il n'est guère possible de faire plus que de les croire sur parole, même si parfois l'on se pose aussi des questions. Comme il l'avait déjà dit précédemment, il rappelle que les aménagements extérieurs ne seront pas entièrement terminés, notamment pour des éléments comme l'installation des plantes ou la pose des couleurs des sols, qui nécessitent d'attendre le bon moment.
Il explique ensuite que si pour le gros œuvre, les ouvriers ne disposaient que d'une grue et ne pouvaient pas conséquent pas aller plus vite que son rythme, cela change complètement pour les aménagements intérieurs, étant donné qu'il est possible d'aller plus vite en mettant des équipes supplémentaires sur l'ouvrage. Il précise qu'il ne fait ici que répéter ce qu'on lui a dit, et qu'il croit sur parole. Il rappelle par conséquent que la date du 17 août annoncée pour la livraison est toujours au calendrier.
Enfin, pour ce qui est du chantier de Landecy, il ne s’est pas rendu sur place, mais lorsqu'une demande de chantier est déposée elle doit répondre à différents impératifs concernant la sécurité, les déviations, les passages piétons etc. Si le projet n'y répond pas, l'ouverture du chantier n'est en principe pas acceptée. Il ajoute que la mairie pourra tout de même se renseigner sur la question.

Mme B. GUEX-CROSIER indique qu'une information sur la canicule et un relais sur une étude en cours sont prévus dans le prochain numéro du journal communal. Elle ajoute qu'en parallèle, au moment où le journal sera distribué, une information sur la canicule sera également mise sur le site de la commune.
Constatant enfin que la sortie du CM aura lieu le 29 août prochain, elle demande si un membre du CM serait intéressé pour l'organiser.

9. <u>Calendrier</u>

Date	Heure	Commission	Lieu
22.06.2026	20h00	Aménagement, environnement et sécurité	Salle des commissions
30.06.2026	18h30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
17.06.2026	20h30	Sociale, enfance et jeunesse	Salle des commissions
22.06.2026	18h30	Finances et économie - *commission élargie*	Salle des Chevaliers
		Routes et mobilité	Salle des commissions
01.09.2026	18h00	Culture et loisirs	Salle des commissions

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h20.